Nufarm

Calmix® Pellets

Weed Killer and Soil Sterilant

COMMERCIAL

CONTAINS BROMACIL AND 2,4-D

ACTIVE INGREDIENT:
Bromacil … 3.00%
2,4-D, present as acid ... 5.00% a.e.

READ LABEL AND ATTACHED BOOKLET BEFORE USING

For use on non-crop land
DO NOT USE IN RESIDENTIAL AREAS

REGISTRATION NO. 9342 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

24 Hour Emergency Response Number 1-800-424-9300

CAUTION POISON

Net Contents: (1 to 20) Kg

Calmix® is a registered trademark of Nufarm Agriculture Inc.

PRECAUTIONS:
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.
May cause irritation of eyes, nose, throat and skin. Avoid breathing dust. Avoid contact with skin, eyes and clothing.

Persons handling the product must wear coveralls over a long-sleeved shirt, long pants, shoes, socks, chemical-resistant gloves and protective eye wear (face shield or safety glasses). Rinse chemical resistant gloves before removal.

Workers must not handle more than 30 kg of Nufarm Calmix Pellets Weed Killer and Soil Sterilant per day (sufficient to treat 667 m^2/day at the highest rate of 4.5 kg/100 m^2.

Do not apply this product in a way that will contact workers or other persons, either directly or through drift. Only protected handlers may be allowed in the area during application.

Do not use in residential areas. Residential areas are defined as sites where bystanders including children may be potentially exposed during or after applying. This includes around homes, on school grounds, in parks, playgrounds, playing fields, around public buildings or any other areas where the general public including children could be exposed.

DO NOT apply within 1½ times the height of desirable trees, ornamentals or plants as the roots of these plants or trees may extend into treated area.
DO NOT apply on slopes where water erosion may carry the chemical onto areas of desirable vegetation.
DO NOT contaminate irrigation ditches or water used for domestic purposes.
DO NOT apply by hand.

ENVIRONMENTAL HAZARDS: Refer to the attached booklet for complete environmental hazards and other additional precautions and instructions.

FIRST AID:
If swallowed, call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give **any** liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person.
If on skin or clothing, take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.
If in eyes, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.
If inhaled, move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you

when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION:
This product may cause severe irritation to the eyes. Overexposure to 2,4-D may cause coughing, burning, dizziness or temporary loss of muscle coordination. Other possible effects of overexposure include fatigue, muscle weakness or nausea. Treat symptomatically.
This product contains a petroleum distillate. Vomiting may cause aspiration pneumonia.

EMERGENCY TELEPHONE NUMBERS:
For spills or transportation accidents, Chemtrec, 1-800-424-9300.
For health or environmental emergencies, Prosar, 1-877-325-1840.
For product and use information, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

STORAGE:
Do not store near fertilizers, seed, insecticides, or fungicides. Store in tightly closed containers away from feeds, fertilizer, plants or foodstuffs.

DISPOSAL:
1. Make the empty container unsuitable for further use.
2. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.
3. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

DECONTAMINATION:
If container is damaged and/or contents spilled contact manufacturer for instructions. Keep out of irrigation ditches and water supplies. **DO NOT** flush affected area. Dampen spill slightly with water. Sweep and shovel into disposal drums. If spill area is on ground near trees or other valuable plants, remove top 5 cm (2 in.) of soil after initial clean-up.

NOTICE TO USER:
This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *PEST CONTROL PRODUCTS ACT* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

Nufarm

Calmix® Pellets

Weed Killer and Soil Sterilant

COMMERCIAL

CONTAINS BROMACIL AND 2,4-D

ACTIVE INGREDIENT:
Bromacil … 3.00%
2,4-D, present as acid ... 5.00% a.e.

READ LABEL AND ATTACHED BOOKLET BEFORE USING

For use on non-crop land
DO NOT USE IN RESIDENTIAL AREAS

REGISTRATION NO. 9342 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

24 Hour Emergency Response Number 1-800-424-9300

CAUTION POISON

Calmix® is a registered trademark of Nufarm Agriculture Inc.

GENERAL INFORMATION:
FOR USE ON NON-CROP LAND:
Nufarm Calmix Pellets Weed Killer and Soil Sterilant is a general purpose weed killer and soil sterilant for long lasting control of grasses and weeds around farm buildings, fuel tanks, storage areas, road signs, guard rails, under pavement, tank farms, power installations, petroleum and gas production wellheads, and many other industrial and commercial areas.

Soil applied chemicals are relatively slow acting. Nufarm Calmix Pellets Weed Killer and Soil Sterilant may be applied during the growing season, but to prevent growth apply in fall or early spring. The rapidity and duration of effect will vary with the amount of chemical applied, soil type, environmental conditions and other factors.

Do not apply more than 4.5 kg per 100 sq. metres per year (45 grams per sq. metre).

PRECAUTIONS:
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.
May cause irritation of eyes, nose, throat and skin. Avoid breathing dust. Avoid contact with skin, eyes and clothing.

Persons handling the product must wear coveralls over a long-sleeved shirt, long pants, shoes, socks, chemical-resistant gloves and protective eye wear (face shield or safety glasses). Rinse chemical resistant gloves before removal.

Workers must not handle more than 30 kg of Nufarm Calmix Pellets Weed Killer and Soil Sterilant per day (sufficient to treat 667 m^2/day at the highest rate of 4.5 kg/100 m^2.

Do not apply this product in a way that will contact workers or other persons, either directly or through drift. Only protected handlers may be allowed in the area during application.

Do not use in residential areas. Residential areas are defined as sites where bystanders including children may be potentially exposed during or after applying. This includes around homes, on school grounds, in parks, playgrounds, playing fields, around public buildings or any other areas where the general public including children could be exposed.

DO NOT apply within 1½ times the height of desirable trees, ornamentals or plants as the roots of these plants or trees may extend into treated area.
DO NOT apply on slopes where water erosion may carry the chemical onto areas of desirable vegetation.
DO NOT contaminate irrigation ditches or water used for domestic purposes.
DO NOT apply by hand.

OPERATOR USE PRECAUTIONS:

- Wear freshly laundered clothing and clean protective equipment daily.
- Rinse gloves before removal.
- Wash hands before eating, drinking, using tobacco or using the toilet.
- If herbicide penetrates clothing remove immediately; then wash thoroughly and put on clean clothing. Throw away clothing and other absorbent materials that have been heavily contaminated with this product.
- After using this product, remove clothing and launder separately, and promptly and thoroughly wash hands and exposed skin with soap and water. Follow manufacturer's instructions for cleaning personal protective clothing and equipment. If no such instructions for washables are provided, use detergent and hot water. Keep and wash personal protective equipment separate from household laundry.
- After work, remove all clothing and shower using soap and water.

ENVIRONMENTAL HAZARDS:

Toxic to small mammals, birds, aquatic organisms and terrestrial plants.
This product will harm broadleaved and grass plants in the vicinity of the treatment area.
Do not apply to exposed roots of trees and ornamentals.
LEACHING: The use of this chemical may result in contamination of groundwater particularly in areas where soils are permeable (e.g. sandy soil) and/or the depth to the water table is shallow.
RUNOFF: To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats avoid application to areas with moderate to steep slope, compacted soil, or clay.
Avoid application of this product when heavy rain is forecast.
Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a strip of untreated vegetation between the treated area and the edge of the water body.
DO NOT apply to driveways, sidewalks or other hard surfaces.
DO NOT irrigate within 24 hours after application.
DO NOT apply within 1½ times the height of desirable trees, ornamentals or plants as the roots of these plants or trees may extend into treated area.

FIRST AID:

If swallowed, call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give **any** liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person.
If on skin or clothing, take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.
If in eyes, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If inhaled, move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION:

This product may cause severe irritation to the eyes. Overexposure to 2,4-D may cause coughing, burning, dizziness or temporary loss of muscle coordination. Other possible effects of overexposure include fatigue, muscle weakness or nausea. Treat symptomatically.
This product contains a petroleum distillate. Vomiting may cause aspiration pneumonia.

EMERGENCY TELEPHONE NUMBERS:

For spills or transportation accidents, Chemtrec, 1-800-424-9300.
For health or environmental emergencies, Prosar, 1-877-325-1840.
For product and use information, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

STORAGE:

Do not store near fertilizers, seed, insecticides, or fungicides. Store in tightly closed containers away from feeds, fertilizer, plants or foodstuffs.

DISPOSAL OF CONTAINER:

1. Make the empty container unsuitable for further use.
2. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.
3. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

DECONTAMINATION:

If container is damaged and/or contents spilled contact manufacturer for instructions. Keep out of irrigation ditches and water supplies. **DO NOT** flush affected area. Dampen spill slightly with water. Sweep and shovel into disposal drums. If spill area is on ground near trees or other valuable plants, remove top 5 cm (2 in.) of soil after initial clean-up.

DIRECTIONS FOR USE:

DO NOT make more than one application per year.
Spread dry, using Calmix Spreaders.

Annual Weeds and Perennial Seedlings: 2.5 kg per 100 sq. metres
Shallow-Rooted Perennials: 3.75 kg per 100 sq. metres
Heavy Perennial Growth: 4.5 kg per 100 sq. metres

SPOT TREATMENT: Apply 37.5 grams to 1 sq. metre.

SPOT TREATMENT AROUND POWER POLES: Treat 1.25 metres around each pole (approximately 5.0 sq. metres). Use 225 g per pole.

Apply at higher rate to heavier soils and/or to extend the growth control period. Repeat treatment when required.

Do not apply more than 4.5 kg per 100 sq. metres per year (45 grams per sq. metre).

DO NOT apply within 1½ times the height of desirable trees, ornamentals or plants as the roots of these plants or trees may extend into treated area.

DO NOT treat ditches and bridge approaches. Do not treat sites which are adjacent to and surrounding water supply reservoirs, supply streams, lakes and ponds and drinking water supply wellheads.

As this product is not registered for the control of pests in aquatic systems, DO NOT use to control aquatic pests.

DO NOT contaminate irrigation/drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

DO NOT APPLY BY HAND.

DO NOT APPLY BY AIR

NOTICE TO USER:
This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *PEST CONTROL PRODUCTS ACT* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

Nufarm

Calmix^{MD} Pellets

Herbicide et Stérilisant du Sol

COMMERCIAL

CONTIENT BROMACIL ET 2,4-D

PRINCIPE ACTIF :
Bromacil … 3,00%
2,4-D, présent sous forme d'acide … 5,00% e.a.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

Pour les sols non cultivés
NE PAS UTILISER DANS LES ZONES RÉSIDENTIELLES

NO. D'HOMOLOGATION 9342 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

ATTENTION POISON

Contenu Net: (1 à 20) Kg

Calmix^{MD} est une marque déposée de Nufarm Agriculture Inc.

PRÉCAUTIONS :
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et la peau. Éviter d'en respirer la poudre. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Les personnes qui manipulent le produit doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, ainsi que des chaussures, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques et un dispositif pour protéger les yeux (écran facial ou lunettes de sécurité). Rincer les gants résistant aux produits chimiques avant de les enlever.

Les travailleurs ne doivent pas manipuler plus de 30 kg Herbicide et Stérilisant du Sol Nufarm Calmix Pellets per jour (quantité suffisante pour traiter 667 m^2/j, à la dose maximale de 4,5 kg /100 m^2).

Ne pas épandre ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des manipulateurs protégés peuvent être autorisés à pénétrer dans la zone traitée durant l'épandage.

Ne pas utiliser dans les zones résidentielles. Zones résidentielles définies comme des sites où des tiers, notamment des enfants, peuvent être exposés pendant ou après l'épandage. Cela comprend les zones autour des maisons et des bâtiments publics, les cours d'école, les parcs, les terrains de jeu ou tout autre secteur où le public, y compris les enfants, pourrait être exposé.

NE PAS appliquer à l'intérieur d'une distance qui correspond à 1 1/2 fois la hauteur d'arbres, plantes ornementales ou de plantes non nuisibles, puisque les racines de ces plantes ou arbres, peuvent s'étendre jusque dans la zone traitée.
NE PAS utiliser sur des terrains en pente où les eaux de pluie risquent d'entraîner les produits chimiques dans les endroits où pousse la végétation non nuisible.
ÉVITER de contaminer les fossés d'irrigation ou l'eau utilisée à des fins domestiques.
NE PAS appliquer à la main.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :
Référez-vous au livret ci-joint pour des dangers environnementaux complets et d'autres précautions et instructions additionnelles.

PREMIER SOINS :
En cas d'ingestion, a appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de

5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :
Ce produit peut causer une irritation grave des yeux. Une surexposition au 2,4-D peut entrainer une toux, une sensation, de brûlure, des étourdissements et une perte temporaire de la Coordination. D'autres effets possibles d'une surexposition, sont la fatigue, faiblesse musculaire et la nausée. Traiter selon les symptômes.
Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut entraîner une pneumonie de déglutition.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :
Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.
Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.
Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

ENTREPOSAGE :
Ne pas entreposer près d'engrais, de semences, d'insecticides ou de fongicides. Entreposer dans des contenants hermétiquement fermés loin de tout engrais, de toute plante ou nourriture destinée aux humains ou aux animaux.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :
1. Rendre le contenant inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

DÉCONTAMINATION :
Si le contenant est endommagé ou son contenu se renverse, contacter le fabricant du produit. Tenir éloigné des canaux d'irrigation et sources d'approvisionnement en eau. **NE PAS** rincer la zone touchée. Arroser légèrement avec de l'eau, balayer, ramasser à la pelle et jeter dans un contenant à ordures. Si le produit se renverse près d'arbres ou autres plantes, enlever une couche de terre de 5 cm (2 po) d'épaisseur après le nettoyage initial.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Nufarm

Calmix^{MD} Pellets

Herbicide et Stérilisant du Sol

COMMERCIAL

CONTIENT BROMACIL ET 2,4-D

PRINCIPE ACTIF :
Bromacil … 3,00%
2,4-D, présent sous forme d'acide … 5,00% e.a.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

Pour les sols non cultivés
NE PAS UTILISER DANS LES ZONES RÉSIDENTIELLES

NO. D'HOMOLOGATION 9342 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

ATTENTION POISON

Calmix^{MD} est une marque déposée de Nufarm Agriculture Inc.

GÉNÉRALITÉS :
POUR LES SOLS NON-CULTIVÉS :
Herbicide et Stérilisant du Sol Nufarm Calmix Pellets est un herbicide tout usage et un produit stérilisant du sol servant à supprimer de façon efficace les graminées et les mauvaises herbes aux environs des bâtiments agricoles, des réservoirs d'essence, des aires d'entreposage, des panneaux de signalisation routière, des glissières de sécurité, sous la chaussée, des parcs à réservoirs, des centrales d'énergie, tête de puits de production de pétrole et de gaz, et à tout endroit industriel ou commercial.

Les produits chimiques utilisés pour les sols agissent relativement lentement. Herbicide et Stérilisant du Sol Nufarm Calmix Pellets peut être employé pendant la période de croissance. Mais pour prévenir la croissance, il est préférable de faire le traitement à l'automne ou au début du printemps. La rapidité et la durée de l'action varie selon la dose utilisée, le type de sol, les conditions climatiques et d'autres facteurs.

Ne pas appliquer plus de 4.5 kg par 100 mètres carrés par année (45 grammes par mètre carré).

PRÉCAUTIONS :
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et la peau. Éviter d'en respirer la poudre. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Les personnes qui manipulent le produit doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, ainsi que des chaussures, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques et un dispositif pour protéger les yeux (écran facial ou lunettes de sécurité). Rincer les gants résistant aux produits chimiques avant de les enlever.

Les travailleurs ne doivent pas manipuler plus de 30 kg Herbicide et Stérilisant du Sol Nufarm Calmix Pellets per jour (quantité suffisante pour traiter 667 m^2/j, à la dose maximale de 4,5 kg /100 m^2).

Ne pas épandre ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des manipulateurs protégés peuvent être autorisés à pénétrer dans la zone traitée durant l'épandage.

Ne pas utiliser dans les zones résidentielles. Zones résidentielles définies comme des sites où des tiers, notamment des enfants, peuvent être exposés pendant ou après l'épandage. Cela comprend les zones autour des maisons et des bâtiments publics, les cours d'école, les parcs, les terrains de jeu ou tout autre secteur où le public, y compris les enfants, pourrait être exposé.

NE PAS appliquer à l'intérieur d'une distance qui correspond à 1 1/2 fois la hauteur d'arbres, plantes ornementales ou de plantes non nuisibles, puisque les racines de ces plantes ou arbres, peuvent s'étendre jusque dans la zone traitée.
NE PAS UTILISER sur des terrains en pente où les eaux de pluie risquent d'entraîner les produits chimiques dans les endroits où pousse la végétation non nuisible.

ÉVITER de contaminer les fossés d'irrigation ou l'eau utilisée à des fins domestiques.
NE PAS appliquer à la main.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR :

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un équipement de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre matériel absorbant fortement contaminé avec ce produit.
- Après l'utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utilisé détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres.
Ce produit causera des dommages aux graminées et plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée
Ne pas asperger les racines nues des arbres ou des plantes ornementales.

Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.
Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.
La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.
Ne vous appliquez pas aux allées, les trottoirs ou toute autre surface revêtue.
Ne pas appliquer sur les allées, les trottoirs ou toute surface revêtue.
Ne pas irriguer dans les 24 heures suivants l'application.

NE PAS appliquer à l'intérieur d'une distance qui correspond à 1 1/2 fois la hauteur d'arbres, plantes ornementales ou de plantes non nuisibles, puisque les racines de ces plantes ou arbres, peuvent s'étendre jusque dans la zone traitée.

PREMIER SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Le 2,4-D peut causer une grave irritation des yeux. La surexposition au 2,4-D peut entraîner : une toux, une sensation de brûlure, des étourdissements ou perte temporaire momentanée de la coordination musculaire. Parmi les autres effets possibles de la surexposition figurent la fatigue, une faiblesse musculaire et des nausées. Traiter selon les symptômes

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut entraîner une pneumonie de déglutition.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.
Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.
Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

ENTREPOSAGE :

Ne pas entreposer près d'engrais, de semences, d'insecticides ou de fongicides. Entreposer dans des contenants hermétiquement fermés loin de tout engrais, de toute plante ou nourriture destinée aux humains ou aux animaux.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

1. Rendre le contenant inutilisable.

2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou u dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

DÉCONTAMINATION :
Si le contenant est endommagé ou son contenu se renverse, contacter le fabricant du produit. Tenir éloigné des canaux d'irrigation et sources d'approvisionnement en eau. **NE PAS** rincer la zone touchée. Arroser légèrement avec de l'eau, balayer, ramasser à la pelle et jeter dans un contenant à ordures. Si le produit se renverse près d'arbres ou autres plantes, enlever une couche de terre de 5 cm (2 po) d'épaisseur après le nettoyage initial.

MODE D'EMPLOI:

NE PAS appliquer plus d'un traitement par an.
Appliquer sec à l'aide d'un applicateur CALMIX.

Mauvaises herbes annuelles et semis de vivaces : 2,5 kg par 100 m^2.
Vivaces à enracinement superficiel : 3,75 kg par 100 m^2.
Végétation abondante de vivaces : 4,5 kg par 100 m^2.

TRAITEMENT LOCALISÉ : Appliquer 37,5 g par m^2.

TRAITEMENT LOCALISÉ AUX ENVIRONS DES POTEAUX D'ÉLECTRICITÉ :
Appliquer sur un rayon de 1,25 m autour de chaque poteau (environ 5,0 m^2). Utiliser 225 g par poteau.
Utiliser la dose la plus grande pour les sols les plus lourds et/ou pour prolonger la période de suppression de la croissance. Répéter le traitement au besoin.

Ne pas appliquer plus de 4,5 kg par 100 m^2 par année (45 grammes par m^2).

NE PAS appliquer à l'intérieur d'une distance qui correspond à 1 1/2 fois la hauteur d'arbres, plantes ornementales ou de plantes non nuisibles, puisque les racines de ces plantes ou arbres peuvent s'étendre jusque dans la zone traitée.

Ne pas traiter les fossés, les têtes de puits et les approches de ponts. Ne pas traiter les sites avoisinants et autour des réservoirs d'approvisionnement en eau, les ruisseaux d'approvisionnement, les lacs et les étangs et têtes de puits d'eau potable.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.

NE PAS APPLIQUER À LA MAIN.

NE PAS APPLIQUER DU HAUTS DES AIRS.

AVIS À L'UTILISATEUR :
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.